

# Substitution entre inputs

---

Microéconomie 1

**AUNEGe**  
L'université numérique  
Economie Gestion  
ÉCONOMIE GESTION

université  
de **BORDEAUX**  
Faculté  
Économie, gestion et administration  
économique et sociale



En longue période, tous les facteurs de production peuvent varier. Un manager souhaitera considérer dans quelle mesure il peut remplacer un facteur de production par un autre.

Maïder SAINT JEAN



# Production à long terme et substitution entre inputs

Flexibilité des inputs

Rendements marginaux décroissants

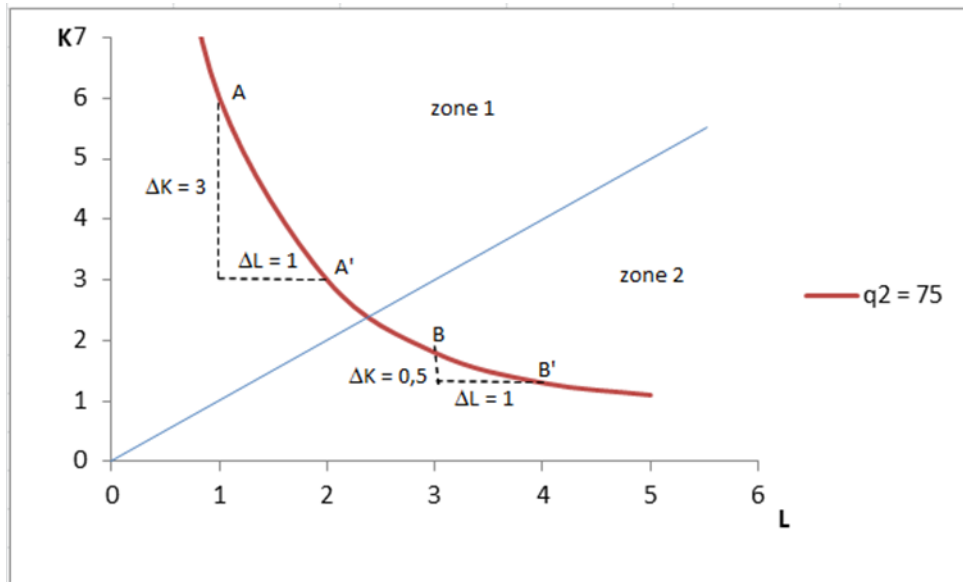
Taux marginal de substitution technique entre facteurs de production

$TMST = - \Delta K / \Delta L$  (pour un niveau donné de  $q$ );  
grandeur positive mais décroissante



# TMST décroissant

## Graphique



## Commentaire

- Le TMST baisse quand on se déplace le long d'une isoquant du haut vers le bas.
- Dans la zone 1, on utilise relativement plus de capital que de travail (processus de production intense en capital et économe en travail).
- A l'inverse, dans la zone 2, on utilise relativement plus de travail que de capital.
- Pour aller de A en A' on doit ajouter la quantité  $\Delta L$  de travail et abandonné  $\Delta K$  de capital ; or  $\Delta L < \Delta K$ , donc on remplace du capital faiblement productif par du travail fortement productif. Entre B et B', on a compensé un peu de capital fortement productif par beaucoup de travail faiblement productif.

# Références

Microéconomie 1, Maïder Saint Jean, AUNEGe (<http://aunege.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.